
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 11 octobre 2023 à 9 h
salle Peter-McGill, hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Dominique Ollivier, Présidente du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée à la mairesse

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
M. Dominic Lapointe, Chargé de dossiers, Direction générale
M^e Domenico Zambito, Greffier adjoint
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
Mme Despina Sourias, Conseillère associée
M. Alex Norris, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE23 1623

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 11 octobre 2023 en y retirant le point 40.008 et en y ajoutant les points 30.009, 30.010 et 30.011.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE23 1624

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 16 octobre 2023.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE23 1625

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération 19 octobre 2023.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE23 1626

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à AtmoDC inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'un olfactomètre dynamique, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 131 646,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20144;
- 2- d'autoriser une dépense de 19 746,96 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1238212001

CE23 1627

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Transport Camille Dionne (1991) inc., plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 1, le contrat pour la location de divers équipements opérés pour le lieu d'élimination de la neige Verdun, pour une période de deux ans, soit pour la somme maximale de 143 431,31 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20155;
- 2- d'autoriser une dépense de 7 171,57 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 21 514,70 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Transport Camille Dionne (1991) inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Environnement Routier NRJ inc., plus bas soumissionnaires conforme pour le lot 2, le contrat pour la location de divers équipements opérés pour le lieu d'élimination de la neige carrière St-Michel, pour une période de deux ans, soit pour la somme maximale 1 367 915,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20155:
- 2- d'autoriser une dépense de 68 395,75 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 205 187,26 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement d'Environnement Routier NRJ inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.002 1238788004

CE23 1628

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, Sustema inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation du mobilier des centres d'appel 9-1-1, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 917 924,48 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20091;
- 3- d'autoriser une dépense de 257 357 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation de rendement de Sustema inc., à la fin du contrat;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1230805002

CE23 1629

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées pour chacun des articles, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de trois années avec une option de prolongation d'une année supplémentaire, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels de conception en aménagement et en ingénierie dans le cadre de divers projets d'envergure, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19973 :

| Firme | Article | Montants maximaux, taxes incluses (honoraires et déboursés) |
|------------------------|----------------|--|
| FNX-INNOV inc. | Lot 1 | 7 902 528,47 \$ |
| Aecom Consultants inc. | Lot 2 | 5 708 756,31 \$ |
| CIMA+ S.E.N.C | Lot 3 | 4 610 094,26 \$ |
| Total | | 18 221 379,04 \$ |

- 2- de procéder à une évaluation du rendement des trois adjudicataires : FNX-INNOV inc., Aecom Consultants inc. et CIMA+ S.E.N.C;
- 3- d'imputer ces dépenses à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1237800006

CE23 1630

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Cofomo Québec inc., par l'entremise de son entente avec le Ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), pour les services professionnels en migration et intégration de solutions infonuagiques, pour une période de 14 mois, pour une somme maximale de 362 057,93 \$, taxes incluses, ainsi que des frais de gestion payables au MCN, pour une somme maximale de 9 313,50 \$, taxes incluses, à titre de courtier en infonuagiques pour le compte des organismes publics;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction espaces de travail et services aux utilisateurs à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1239563005

CE23 1631

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de convention de services de gré à gré par lequel Mission Old Brewery s'engage à fournir à la Ville les services requis pour le service de navette pour les personnes en situation d'itinérance, pour la période du 1^{er} octobre 2023 au 31 décembre 2025, aux prix de sa soumission, soit pour un montant maximum de 784 647 \$, taxes incluses, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale, conformément à son offre de services et selon les termes et conditions stipulées au projet de convention;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- de prévoir un ajustement budgétaire non récurrent de 314 921 \$ au Service de la diversité et de l'inclusion sociale pour l'année 2025;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1239665009

CE23 1632

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver et d'autoriser la signature de l'Entente relative à l'Initiative pour la création rapide de logements à intervenir avec la Société d'habitation du Québec dans le cadre de la 3^e phase de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL3) « volet grandes villes », en vue de l'obtention d'une subvention totale de 28 356 853 \$, pourvu que cette entente soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, au projet d'entente joint au présent dossier décisionnel, et ce, conditionnellement à l'obtention d'un décret autorisant la Société d'habitation du Québec à accorder cette subvention à la Ville et à signer l'entente;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalant à la subvention attendue de 28 356 853 \$;
- 3- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1239499008

CE23 1633

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'approuver la nouvelle entente avec BIXI Montréal afin de lui confier la gestion du système de vélo en libre-service sur le territoire de la Ville de Montréal pour les six prochaines années avec date effective au 1^{er} janvier 2023 et autoriser une dépense de 41 990 014 \$, taxes incluses, à cet effet;
- 3- de résilier l'entente de gestion en vigueur avec BIXI Montréal, organisme à but non lucratif, rétroactif au 1^{er} janvier 2023;
- 4- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 8 497 952 \$ en 2023, ainsi qu'un ajustement de la base budgétaire des revenus et des dépenses à compter de 2024 jusqu'en 2028 pour financer la contribution via la renonciation aux revenus d'utilisation, et ce, tel qu'indiqué dans l'intervention financière;
- 5- d'autoriser un ajustement de la base budgétaire des dépenses pour la rémunération directe estimée à compter de 2024 jusqu'en 2028, et ce, tel qu'indiqué dans l'intervention financière;
- 6- d'imputer cette dépense et ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1238848017

CE23 1634

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 99 000 \$ au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal (CCSMTL) pour réaliser le projet « Rapport sur le dénombrement montréalais 2022 », pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 octobre 2023 dans le cadre du budget de fonctionnement du Service de la Diversité et de l'inclusion sociale;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et CCSMTL établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1239461001

CE23 1635

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver la convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et la Société locative d'investissement et de développement social (SOLIDES) pour l'acquisition et la rénovation d'un bâtiment situé au 3474-3484, rue de Verdun dans le cadre de l'Entente de contribution financière pour la réalisation de logements abordables entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la Fédération des travailleurs du Québec;
- 2- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation la signature de l'acte hypothécaire de 3^e rang en faveur de la Ville de Montréal, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière;
- 3- d'autoriser une aide financière de 194 605 \$, à SOLIDES représentant la contribution du milieu à être remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);
- 4- d'autoriser des budgets revenus et dépenses équivalents au Service de l'habitation selon l'entente pour 2023 pour un montant de 113 000 \$;
- 5- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.

20.010 1233716001

CE23 1636

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver la convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et Interloge Lafontaine pour l'acquisition et la rénovation d'un bâtiment situé au 3485, avenue Papineau dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal dans le cadre de l'Entente de contribution financière pour la réalisation de logements abordables entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la Fédération des Caisse Desjardins du Québec;
- 2- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation, la signature de l'acte hypothécaire de 2^e rang en faveur de la Ville de Montréal, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière;
- 3- d'autoriser une aide financière de 7 232 770 \$, à Interloge Lafontaine représentant la contribution du milieu à être remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);
- 4- d'autoriser des budgets revenus et dépenses équivalents au Service de l'habitation selon l'entente pour 2023 pour un montant de 2 100 000 \$;
- 5- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1233716002

CE23 1637

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 35 850 \$ au Centre de jour de St-James pour le projet « Saint-James Drop-in centre art hive » et de 32 500 \$ à Dopamine pour le projet « Dopeaccès », pour la période 2023 à 2025, pour la réalisation du Plan de transition en itinérance 2023-2025, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale et financé en partie par l'Entente Ville-MTESS 2018-2024;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 1 125 661 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période 2023 à 2025, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, pour la réalisation du Plan de transition en itinérance 2023-2025, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale et financé en partie par l'Entente Ville-MTESS 2018-2024;

| Organisme | Projet | Soutien 2023-2025 |
|------------------------------|---|-------------------|
| Le Pas de la Rue | Centre de jour | 68 250 \$ |
| Les YMCA du Québec | Premier arrêt | 118 165 \$ |
| Les YMCA du Québec | Proximité | 98 433 \$ |
| Les YMCA du Québec | Service de proximité pour les personnes en situation d'itinérance | 100 025 \$ |
| Mission Bon Accueil | Accueil Hébergement | 243 750 \$ |
| Mission Old Brewery | Accueil, hébergement | 243 750 \$ |
| Mission Old Brewery | Halte Chaleur | 97 288 \$ |
| Mission Old Brewery | Santé urbaine | 81 250 \$ |
| Pavillion Patricia Mackenzie | Stay in | 74 750 \$ |

- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1239665008

CE23 1638

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 8 381 120,45 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour les travaux de modifications des structures d'évacuation hydraulique du projet de désinfection de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte dans le cadre du contrat accordé à Pomerleau inc. (CG22 0194) majorant ainsi le montant total du contrat de 93 192 324,92 \$ à 101 573 445,37 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1233367001

CE23 1639

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser la participation de la Ville de Montréal au Programme de revalorisation des espaces industriels de la Communauté métropolitaine de Montréal et approuver la convention ayant pour objet l'octroi, par la Communauté métropolitaine de Montréal à la Ville de Montréal, d'une contribution financière maximale de 170 000 \$ pour l'élaboration d'un Plan de revalorisation des espaces industriels;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalant à 170 000 \$;
- 3- d'accorder un contrat de services professionnels à Brodeur Frenette S.A., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour l'élaboration du Plan de revalorisation des espaces industriels de l'agglomération montréalaise, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 218 090,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20087
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1239071001

CE23 1640

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 50 000 \$ à l'organisme Fédération québécoise d'athlétisme ainsi qu'un soutien en biens et services d'une valeur maximale de 35 000 \$ pour soutenir l'événement Essais olympiques et paralympiques d'athlétisme 2024;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et du soutien en biens et services;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1238475005

CE23 1641

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 80 000 \$ et un soutien technique estimé à 2 000 \$ à l'organisme Salon du Livre de Montréal inc. dans le cadre de la 46^e édition du Salon du livre de Montréal qui se tiendra du 10 au 26 novembre;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1231204006

CE23 1642

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 15 000 \$ au Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets pour la planification et la coordination des activités de l'édition 2023 de la Semaine québécoise de réduction des déchets;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1239089004

CE23 1643

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le rapport intitulé « Plan d'intervention des réseaux d'eau potable, d'égouts et de voirie » de la Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser son dépôt au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour l'obtention de l'aide financière de différents programmes de subvention.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1228126001

CE23 1644

Il est

RÉSOLU :

de consentir à l'utilisation et à l'enregistrement de la marque de commerce « Tempo » par Pivot Interactive inc.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1236157004

CE23 1645

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) à accorder un contrat d'exécution de travaux à Axe Construction inc. pour la réalisation du projet « Restauration du pavillon des activités nautiques », conformément à l'appel d'offres public 20230714PUBCO;
- 2- d'autoriser une dépense totale de 6 444 941,22 \$, taxes, contingences et incidences incluses, à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1237862011

CE23 1646

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) à accorder un contrat d'exécution de travaux à Bau-Québec ltée dans le cadre des travaux 2023 du corridor écologique du mont Boullé, conformément à l'appel d'offres public 20230620PUBCO;
- 2- d'autoriser une dépense totale de 12 342 385,30 \$, taxes, contingences et incidences incluses, à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1237862009

CE23 1647

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de relocalisation de la cour de services de la Division des parcs de cet arrondissement au 8200, 17^e Avenue à Montréal, conformément au deuxième alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.005 1236061001

CE23 1648

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière « eau et égouts » d'agglomération, destinée à combler le déficit des activités de fonctionnement, jusqu'à une hauteur de 3 700 000 \$, nécessaire pour permettre au Service de l'eau d'assumer les dépenses à venir d'ici la fin de l'année, liées au bon déroulement des opérations.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1239966001

CE23 1649

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 24 M\$ en provenance de la réserve dédiée à l'activité de déneigement vers le budget de fonctionnement du Service de la concertation des arrondissements afin d'assumer des dépenses additionnelles dans le cadre des opérations de déneigement des chaussées et des trottoirs et d'élimination de la neige pour l'année 2023.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1239445007

CE23 1650

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de prolonger, à compter des présentes et pour une période de cinq ans, la déclaration de compétence du conseil de la ville quant à l'adoption des règles relatives au respect de la personne et à l'application de celles-ci en ce qui concerne les mécanismes d'aide et le processus de traitement des demandes d'intervention, des signalements et des plaintes prévus à la Politique de respect de la personne, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.008 1238751002

CE23 1651

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance de la projection des résultats de l'exercice 2023 en date du 31 août 2023 - Volet municipal;
- 2- de prendre connaissance de l'état des revenus et des charges réels de la Ville au 31 août 2023 comparé avec le 31 août 2022.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1236254002

CE23 1652

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance de la projection des résultats de l'exercice 2023 en date du 31 août 2023 - Volet agglomération;
- 2- de prendre connaissance de l'état des revenus et des charges réels de la Ville au 31 août 2023 comparé avec le 31 août 2022.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1236254003

CE23 1653

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'adopter le plan de resserrement visant à atténuer, pour 2023, les effets du ralentissement du marché immobilier et du contexte d'inflation soutenue, notamment les mesures suivantes :

Services municipaux

- Resserrement du processus de dotation, soit 15,1 M\$;
- Réduction du solde des autres familles de dépenses de 50 %, soit 81,6 M\$.

Chapitres corporatifs

- Garder en réserve un montant de 19 M\$ dans le budget des dépenses contingentes.

- 2- d'adopter les mesures de contrôle suivantes visant à assurer la réalisation du plan de resserrement proposé en ce qui a trait à la contingence, la rémunération et les autres familles de dépenses :

Les mesures de contrôle

- Mesure 1. Décréter l'application des paramètres du plan de resserrement au budget des services municipaux et mandater le DG pour encadrer l'ensemble du processus;
- Mesure 2. Décréter jusqu'à nouvel ordre un resserrement de l'embauche afin de prioriser les postes de nature opérationnelle;
- Mesure 3. Suspendre jusqu'à nouvel ordre les déplacements hors Québec;
- Mesure 4. Décréter jusqu'à nouvel ordre un resserrement des dépenses d'honoraires professionnels, excluant les services techniques;
- Mesure 5. Décréter jusqu'à nouvel ordre un resserrement des dépenses d'accessoires de bureaux, incluant les ordinateurs;
- Mesure 6. Garder en réserve jusqu'à nouvel ordre le montant de 19 M\$ dans le budget des dépenses contingentes;
- Mesure 7. Retirer le pouvoir délégué aux services municipaux relativement à toutes les catégories de dépenses précédentes et l'attribuer au directeur général jusqu'à la date de rétablissement de la délégation retirée;
- Mesure 8. Mandater le Service des finances pour :
 - Ajuster sans délai les budgets des services municipaux;
 - Créer des postes budgétaires dédiés dans la structure de la Direction générale et y verser les crédits retirés des services municipaux;
- Mesure 9. Exiger de chacun des services la transmission au Service des finances des imputations budgétaires qui permettront de refléter à leur budget les économies demandées;
- Mesure 10. Exiger des services municipaux le resserrement de toutes dépenses additionnelles jusqu'à nouvel ordre.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1234598002

CE23 1654

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver les initiatives culturelles comme décrites au dossier décisionnel;
- 2- d'autoriser l'occupation du domaine public du 5 au 29 octobre 2023.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1237883019

CE23 1655

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu du Règlement sur les services de collecte (16-049), les ordonnances suivantes, jointes au présent dossier décisionnel et modifiant les ordonnances relatives à la collecte des matières résiduelles pour les territoires des cinq arrondissements suivants :

- Ahuntsic-Cartierville : ordonnance numéro 1
- Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce : ordonnance numéro 3-6
- Mercier–Hochelaga-Maisonneuve : ordonnance numéro 8-10
- Saint-Laurent : ordonnance numéro 15
- Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension : ordonnance numéro 19

Adopté à l'unanimité.

40.002 1239089005

CE23 1656

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 23 du Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal) (02-102), l'ordonnance numéro 15 jointe au présent dossier décisionnel pour la mise à jour des loyers de référence 2023.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1238440003

CE23 1657

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement sur l'identification à titre de lieu historique du Quartier chinois de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal :

de mandater le Comité consultatif en reconnaissance pour organiser la séance publique à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1230252002

CE23 1658

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour adoption le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 (RCG 09-024) ».

Adopté à l'unanimité.

40.005 1233074027

CE23 1659

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du procès-verbal, et son analyse, de l'assemblée publique de consultation tenue le 6 juin 2023 par la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation sur le projet de règlement intitulé « Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments » (P-23-016);
- 2- d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments » (23-016), remplaçant et abrogeant le Règlement sur l'entretien des bâtiments (07-034).

Adopté à l'unanimité.

40.006 1237154001

CE23 1660

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural de l'arrondissement de Ville-Marie et l'action 15.2, Protéger les bâtiments d'intérêt patrimonial.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1238449005

CE23 1661

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « parc des Franciscains », le parc situé au sud du boulevard René-Lévesque Ouest, du côté ouest de la rue du Fort, et constitué du lot numéro 6 008 183 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comme indiqué sur le plan joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1234521014

CE23 1662

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la Politique de respect de la personne (19-013) », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la Commission de la fonction publique de Montréal (04-061) », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal :

d'adopter les règles de gouvernance en lien avec le respect de la personne.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1238242001

Levée de la séance à 10 h 43.

70.001

Les résolutions CE23 1623 à CE23 1662 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Dominique Ollivier
Présidente du comité exécutif

Domenico Zambito,
Greffier adjoint